



Détournement ou spoliation d'héritage?

Par **chris62180**, le **02/11/2013 à 17:06**

bonjour

mes parents ont eu 2 filles dont moi-même.ils ont également élevés un enfant de la DASS handicapé mental.A sa majorité, celui ci a perçu l'allocation adulte handicapé ,environ 800 euros/mois.il a continué à vivre chez mes parents sans jamais participer à aucune charge(loyer,électricité,etc...)Au décès de mon père, nous avons appris que depuis 23 ans ,ma mère lui laisse cette allocation.il détient maintenant 187000 euros.Il n'a aucune idée de la valeur de l'argent .Ma mère se justifie en disant qu 'il l'a aidé financièrement pendant des moments difficiles...alors que nous,non.

mon père avait fait un infarctus lorsque j'étais en terminale en école privée.il ne percevait que les demi salaires de la sécu.je suis ensuite devenue boursière et je n'ai fait qu'un DUT pour ne pas être à leur charge!j'ai trouvé du travail immédiatement (à 19 ans).A 20 ans ,j'ai acheté une petite maison qui correspondait à un F2.il y avait beaucoup de travaux et je galérais pour les réaliser.de leur coté,mes parents étaient propriétaires et ont fait un prêt relais pour déménager.ils ont eu des difficultés financières car leur 1ère maison ne se vendait pas...ils me reprochent tout ça alors que je n'ai jamais été à leur charge et qu'ils ont toujours préféré leur fils de cœur au détriment d leurs propres enfants!peut-on parler de spoliation? à la mort de mon père,ma mère s'est empressée de verser les 17000 euros qu' elle avait sur son compte sur son compte à lui! merci maman!